



Règlements et ordonnances communaux

Consultation permanente

AVIS

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le collège communal de la Commune de Beyne-Heusay informe la population que les règlements et ordonnances votés par le conseil communal et le collège communal ou décidés par le bourgmestre sont consultables au secrétariat communal de la Commune de Beyne-Heusay, Grand'Route 243, à 4610 Beyne-Heusay, durant les heures d'ouverture des services.

Téléphone : 04/355.89.12.

Courriel : secretcom@beyne-heusay.be

Et, en permanence, sur le site : www.deliberations.be.

La présente affiche figurera sur le site internet de la Commune de Beyne-Heusay et en permanence aux valves extérieures de l'Administration communale.

Fait à Beyne-Heusay, le 3 juin 2025.

Le Directeur général

Marc HOTERMANS

Le Bourgmestre

Didier HENROTTIN